

## SEANCE DU 5 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

**Date de convocation** | Le 28/05/2024

**Présents** | Mmes Jessica GUILLE, Estelle AUGEREAU, Claudine MAILLOU, Clothilde TANNEAU,  
Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD, Nicolas LARGEAUD, Raphaël GOURICHON

**Absents excusés** | Mmes Aline KUMANSKI, Isabelle POUPINOT, Delphine MERLIERE  
Mrs Dimitri MAROT, Alexandre BROUSSARD, Pierre FICHET

**Secrétaire de séance** | Mme Claudine MAILLOU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### **► 2024-36 Annulation délibération N°2024-18 du 6 mars 2024 – Cession d'un chemin rural :**

Suite à la demande du voisinage, la délibération n°2024-18 du 6 mars 2024, prise pour la cession du chemin rural n°2, ne peut s'appliquer sans une enquête publique.

Le Maire présente au conseil les conditions de cette décision.

Une enquête publique sera réalisée suite à la demande d'un habitant pour l'acquérir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statue pour accepter à l'unanimité l'annulation de la délibération n°2024-18 du 6 mars 2024.

### **Séance suspendue de 20h22 à 20h33 : Intervention de Mr Mignot (public)**

### **► 2024-37 Désignation des membres du Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) – Zones humides :**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H), les communes doivent faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager. La réalisation de cet inventaire, conformément aux dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent Mellois en Poitou, à savoir :

- Le SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,
- Le SAGE Boutonne,

- Le SAGE Charente,
- Le SAGE Clain

implique que la commune de **FONTIVILLIE** mette en place un **groupe d'acteurs locaux** d'une quinzaine de personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides et du maillage bocager des SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, Boutonne, Charente et Clain » :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux,
- un représentant ...
  - d'une association de chasse,
  - d'une association de pêche,
  - d'une association de protection de la nature,
  - d'une association de randonneurs,
  - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple :

- Un représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE**
- Un représentant de l'**OFB79**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager :

- PELLETIER Franck Agriculteur et élu représentant le Maire
- FICHET Pierre Agriculteur et élu
- BERNARD Jean-Noël Agriculteur
- BLANCHARD Jean-Christophe Agriculteur
- FICHET Guy Retraité Agriculteur
- GILBERT Jean-Michel Retraité Agriculteur
- GOURICHON Jean-Paul Retraité Agriculteur
- DUBREUIL Bernard Habitant Fontivillie
- LARGEAUD Nicolas délégué commission géographique Boutonne amont
- BENETEAU Marie représentante Fédération Départementale des Chasseurs 79
- DEBENEST Etienne représentant Groupe Ornitho Deux-Sèvres
- COTREL Nicolas représentant Deux-Sèvres Nature Environnement
- MIGAUD Magali représentante DSNE
- BASTIEN Nicolas représentant SMAEP 4B
- Mr MOREAU représentant Prom'haie
- JOLY Alban Animateur SAGE et CLE Boutonne SYMBO
- Monsieur le représentant du Service Départemental de l'**OFB 79**

### **► 2024-38 Révision des loyers :**

Comme mentionné dans les différents baux de location, « Le loyer peut être révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, en fonction de l'évolution au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE ».

En raison de l'inflation des prix, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de geler les loyers cette année.

Il n'y aura donc pas d'augmentation en juillet 2024.

### **► Informations diverses :**

#### **→ Élections européennes :**

Renvoyer le tableau des tours de garde à l'ensemble du Conseil pour finir de le compléter.

#### **→ PLUI'H :**

L'ensemble du conseil est invité à une réunion d'accompagnement sur le zonage PLUI'H le lundi 17 juin à 16h30 à la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Mr Le Maire convie, dès le lendemain l'ensemble des membres du conseil à une réunion de préparation des zonages du PLUI'H à la salle du Temps Partagé à 20h.

#### **→ Chauves-souris (Abri Somptueux)**

Mr Le Maire a pris attache auprès d'une instructrice pour la DREAL NA des dossiers liés à la préservation des espèces protégées, afin de suivre les démarches réglementaires visant à la préservation des conditions de vie des espèces protégées.

Cette instructrice nous informe que par arrêté du 23 avril 2007, les chauves-souris sont protégées et qu'il est interdit de détruire, dégrader et perturber les espèces protégées et leurs habitats.

Ainsi afin de réaliser les travaux nécessaires pour l'Abri Somptueux, la mairie doit demander une dérogation à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèces protégées.

Pour nous accompagner dans cette démarche, elle nous invite à nous rapprocher de l'association naturaliste des Deux-Sèvres (Deux-Sèvres Nature Environnement) ou d'un bureau d'étude écologie.

Les délais de ce type de demande sont de 4 à 5 mois.

#### **→ Proposition d'achat de terrain :**

Mr Pizon et Mme Messaoudi ont demandé si la commune était intéressée par l'achat de 2 parcelles contiguës à la maison de leur frère Mr Pizon Daniel.

Sur cette propriété, il y a également la maison de Mr Pizon.

Le conseil propose de visiter cette dernière pour voir s'il y aurait éventuellement la possibilité de la restaurer afin d'en faire un ou plusieurs logements communaux.

### **► Commission des fêtes :**

14 juillet (Programme) :

Rallye vélo et pédestre départ de 8h30 à 9h de la salle des fêtes de Chail.

Repas à 12h30 (Salle des fêtes de Chail)

Jeux collectifs ouvert à tous (pétanque, rampeau, palets...).

Séance levée à 23h03.

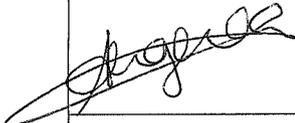
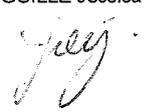
**Délibérations prises lors de cette séance :**

2024-36 Annulation délibération n°2024-18 du 6 mars – Cession d'un chemin rural

2024-37 Désignation des membres du Groupe d'Acteurs Locaux – Zones humides

2024-38 Révision des loyers

**Signatures des membres ayant participé à cette séance :**

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre <b>ABSENT EXCUSÉ</b>	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre <b>ABSENT EXCUSÉ</b>	GOURICHON Raphaël
GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy 	MAILLOU Claudine
MAROT Dimitri <b>ABSENT EXCUSÉ</b>	MERLIERE Delphine <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	PELLETIER Franck 	POUPINOT Isabelle <b>ABSENTE EXCUSÉE</b>	TANNEAU Clothilde 
YOU Thierry 